



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit), Omnibus-Mixte.
7 — 55 — — —
9 — 50 — — — Express.
11 — 56 — — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

D'après plusieurs journaux étrangers, la France et l'Angleterre se seraient mises d'accord pour éloigner tout conflit, à l'occasion de l'insurrection de Candie, dont les conséquences graves pouvaient soulever de nouveau la question d'Orient.

Les puissances occidentales se seraient entendues pour prévenir toute intervention de la part de la Grèce et maintenir les droits de la Turquie. Il serait fait cependant à ce gouvernement des représentations en faveur des chrétiens, de manière à ne pas laisser la Russie prendre seule leur défense en Orient.

Du reste, le soulèvement semble diminuer de proportions; les dernières dépêches nous annoncent que le gouvernement ottoman a expédié de nouveau de nombreuses troupes pour rétablir l'ordre, mais qu'il a donné des instructions pacifiques au gouvernement de l'Épire.

Suivant des correspondances que nous recevons de Vienne, en date du 1^{er} octobre, M. de Hubner se prépare à retourner à son poste à Rome. Les instructions qu'il vient de recevoir lui prescrivent d'observer la plus stricte réserve en ce qui concerne l'exécution de la convention du 15 septembre. Monsignore Nardi, un des membres du collège des cardinaux, se trouve depuis quelque temps à Vienne. A ce qu'on croit, le but de sa mission est d'obtenir des renseignements sur la ligne de conduite que le cabinet autrichien se propose d'observer en face de l'événement en question. Notre

correspondant ajoute, que le haut dignitaire du Saint-Siège recevra des explications tout-à-fait conformes aux instructions données à M. de Hubner.

On parlait aussi à Vienne de la retraite de M. le comte de Larisch, ministre des finances. En ce cas M. de Becke, le négociateur du dernier emprunt contracté à Paris, serait désigné pour le portefeuille vacant.

La domination prussienne à Francfort n'a pas encore obtenu les sympathies de cette ville. Plusieurs grandes familles se sont déjà expatriées; d'anciens sénateurs doivent se rendre en Suisse, et l'on assure que les principales maisons de commerce vont transférer leurs établissements à Paris ou dans d'autres capitales.

L'état des esprits est toujours le même dans le Hanovre. Le prince royal a envoyé à la population une lettre dans laquelle il remercie les Hanovriens des manifestations dont l'anniversaire de sa naissance a été l'occasion, et des adresses revêtues de milliers de signatures qui lui ont été présentées. Le prince se rappelle avec un profond amour la vieille patrie si rudement éprouvée, et il engage ensuite les Hanovriens à persévérer dans leur ferme fidélité au roi son père et dans l'espoir de temps meilleurs.

On écrit de Berlin que l'administration civile des pays annexés, va passer aux mains de commissaires spéciaux, mais que les affaires ressortissant des divers ministères rentreront dans les attributions des ministères de Berlin.

Quant aux fonctions des gouverneurs généraux, elles prendront un caractère purement militaire. Les troupes de la Hesse, du Nassau et de Francfort seront réunies en un corps particulier, mais il n'y aura rien de changé à l'organisation de l'armée de Hanovre. Le contingent militaire du Sleswig-Holstein formera une division spéciale, et le gouvernement des duchés de l'Elbe demeure supprimé.

Au sujet des annexions, les choses ne se passent pas aussi facilement que le voudrait la Prusse.

Si l'on en croit l'*Avenir national*, qui a reçu de Berlin une dépêche particulière, le roi Guillaume aurait menacé de faire arrêter le roi de Saxe si celui-ci approche de la frontière saxonne.

Cette dépêche demande confirmation. D'un autre côté, le roi de Hanovre a adressé une proclamation dans laquelle il invoque l'appui de toutes les puissances contre l'oppression du droit par la force. Le roi déclare qu'il ne renoncera jamais à ses droits de souveraineté, et que tous les actes de la Prusse sont illégaux, nuls et non avenue.

L'agitation des esprits est loin de s'apaiser, et les preuves de dévouement données à la dynastie déchue ne manquent pas. On parle de la démission simultanée de tous les maires.

On avait parlé de troubles survenus à Madrid; mais ils n'ont pas eu l'importance qu'on y attachait. La presse officielle publiée aujourd'hui à ce sujet une circulaire du gouverneur de Madrid, dans laquelle ce fonctionnaire dit que la tranquillité est rétablie, grâce au zèle

déployé par les autorités. On prépare en ce moment des mesures destinées à consolider l'ordre public et à régulariser l'exercice de la presse dans un sens plus libéral; elles vont être bientôt mises en vigueur.

On lit dans le Moniteur :

Désireux d'améliorer le régime actuel des passe-ports et de faciliter ainsi le développement des relations internationales, l'Empereur a décidé, par un décret récemment rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, que les sujets français qui auraient à réclamer des chancelleries diplomatiques ou consulaires de France à l'étranger la délivrance ou le visa d'un passeport seraient exemptés du paiement de la taxe précédemment exigée, et que la même immunité serait accordée aux sujets de celles des puissances qui nous concéderaient la réciprocité.

Déjà un certain nombre de gouvernements étrangers ont accueilli les ouvertures qui leur ont été faites, et les voyageurs français se trouvent, dès à présent, affranchis de la taxe afférente au visa de leurs passeports dans les chancelleries diplomatiques ou consulaires d'Autriche, de Bade, de Bavière, de Belgique, de Danemark, d'Espagne, de Grande-Bretagne, de Hesse grand-Ducal, des Pays-Bas, de Prusse, de Saxe, de Suède et de Norvège, de Suisse, de Venezuela et de Wurtemberg.

Les voyageurs originaires de ces divers États sont admis, à titre de réciprocité, à jouir, comme les sujets de l'Empereur, de la même exemption dans les chancelleries diplomatiques ou consulaires de France et de l'étranger.

FEUILLETON.

45

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

TROISIÈME VOLUME.

(Suite.)

Tout en marchant, l'abbé Raoux conversait avec le paysanne, dont le caractère déterminé était plus réconfortant pour lui que les fanfaronnades de ses deux compagnons.

Bien-Assis ralentit sa marche, et bientôt n'avança plus.

Se tournant à demi, il examina Tranche-Montagnes.

Des Brays s'arrêta, et, restant silencieux, regarda le braconnier.

Le curé, qui marchait de front avec la sage-femme, arrivant sur eux, demanda :

— Voyez-vous quelque chose ou quelqu'un ?

— Non, répondit Morelle.

— Non, répondit Des Brays.

— Avez-vous entendu quelque bruit ?

Le braconnier se gratta la tête et ne répondit pas. Des Brays prêta l'oreille du côté de la maison de Lucien Arnould.

— Faut-il que je passe la première ? demanda d'un ton railleur Marie Coucheuse.

Bien-Assis continua d'avancer, mais lentement, et posant son pied par terre avec précaution; une fois encore il devint immobile et dit tout bas à la sage-femme :

— Passeriez-vous la première, à présent ? Si vous êtes si pressée d'arriver, marchez donc !

— Et qui m'empêcherait de m'en aller ?

— Tenez-vous donc tranquille, il y a quelque mauvaise bête autour de nous !

— Vous avez donc aussi entendu ? demanda Tranche-Montagnes à Bien-Assis.

— Je ne suis pas sourd, Dieu merci ! répliqua le braconnier.

— Nous sommes à deux pas de chez Rofins, dit le curé, sauvons-nous !

— Ne me faites pas peur, interrompit Morelle, ou je me sauve le premier.

— Fichu peureux ! risqua d'une voix troublée Tranche-Montagnes.

— J'ai idée, reprit l'abbé Raoux, que cette nuit sera une nuit terrible pour quelques-uns... entendez-vous encore ?

— Oui.

— De quel côté ?

— Par là, fit Bien-Assis en tendant la main.

Un grondement sourd et rapproché traversa les ténèbres.

— Pristi ! dit le prêtre en se reculant.

— Pristi ! pristi ! répéta Morelle, c'est bon à dire, mais vous feriez mieux d'armer votre fusil.

— J'avais tout-à-fait oublié le mien, repartit Des Brays; armons !

— Si j'étais à la cure !... murmura l'abbé Raoux.

— Si j'étais dans mon fauteuil !... murmura Bien-Assis.

— Si cet animal de d'Hascher était là !... murmura Tranche-Montagnes.

— Si Miré était ici avec sa fourche en fer... murmura Marie Coucheuse.

Miré était l'époux de la sage-femme.

— Pristi ! entendez-vous ? reprit le prêtre, qui fit un mouvement pour battre en retraite.

— Sauvez-vous donc, dit Des Brays : vous serez poursuivi et nous serons débarrassés de vos frayeurs.

Ces quelques mots clouèrent à son poste l'abbé Raoux; il donna à la paysanne son sac de velours à garder, et tint son fusil dans ses deux mains.

Tranche-Montagnes était prêt à faire feu.

Morelle, qui soutenait son fusil sur son bras gauche, tâta, de sa main droite, ses reins à différentes places.

Deux grondements effroyables écartèrent tout-à-coup de l'esprit du braconnier l'idée de sa chute ou plutôt le souvenir de ses contusions; relevant prestement son arme, il tendit le cou, cherchant à découvrir dans l'obscurité d'où partaient ces rugissements sauvages, inconnus.

— Messieurs, dit le curé, dont la voix étouffée sifflait par saccades entre ses dents qui se heurtaient, je vous en conjure, au nom de l'humanité, tâchons de gagner chez Rofins !

Bien-Assis se sentait entraîné.

Des Brays, sans répondre, examina la distance qui les séparait du logis de Lucien Arnould; mais Tranche-Montagnes, se violentant pour ne pas prendre sa course qu'il avait déjà calculée, dit tout bas au braconnier :

— Cette femme qui est avec nous racontera demain à Ris ce qui se passe ce soir ici.

DES INONDATIONS.

Aux époques précédentes, les inondations de la Loire avaient lieu à l'étiage de 5 mètres. Elles ont lieu maintenant à l'étiage de 6 à 7 mètres. On doit prévoir une époque prochaine où ces inondations s'élèveront à la hauteur de 8 à 9 mètres. Il importe de reconnaître ce fait nécessaire et d'y chercher remède.

C'est une erreur de voir la cause de ce fait dans l'élévation du lit des rivières. Le sable apporté est emporté à la mer par les moyens qui l'ont amené. C'est aussi une erreur de voir la cause dans les fontes de neige. Les versants des Pyrénées et des Alpes n'alimentent pas nos bassins, et les petites montagnes intérieures ne pourraient produire que des effets insignifiants.

Une autre cause existe.

Dans les siècles précédents, peu de routes, quelques chemins sinueux, sans nivellement, sans entretien, sans fossés, souvent en contre-bas du pays, des chemins creux où l'on voyageait à gué dans l'hiver.

Aux mêmes époques, la partie la plus considérable du sol non cultivée, non défrichée, formant des inégalités, des bassins naturels.

A notre époque, partout des routes droites et des chemins de toutes classes, de forme convexe, bordés de fossés et de rigoles, établis partout de la manière la plus propre à procurer un prompt écoulement des eaux. Pas de bonne viabilité hors de ces conditions.

Donc, application de tous les moyens propres à conduire rapidement les eaux pluviales aux grands ruisseaux, aux rivières, aux fleuves.

A notre époque, mise en culture d'immenses superficies autrefois laissées à l'état de nature, nivellement des terres, drainages, application de tous les moyens propres à dessécher le sol, à le débarrasser des eaux excédant les besoins d'irrigation, et à conduire rapidement ces eaux aux grands ruisseaux, aux rivières, aux fleuves.

Autrefois les masses d'eau, à mesure qu'elles tombaient du ciel ou sortaient des sources, se dirigeaient par mille méandres, séjournaient, s'évaporaient, s'infiltraient dans les continuelles inégalités du sol, et n'arrivaient aux grands affluents que par des voies détournées et longues, dans lesquelles les eaux divisées, absorbées, avaient été considérablement diminuées.

Maintenant elles arrivent à ces affluents avec une régularité et une promptitude très-utiles, sans doute, mais produisant nécessairement des excès, des inondations.

Ajoutons les hautes chaussées conduisant aux ponts multipliés, et s'opposant à l'élargissement momentané et à l'écoulement des masses fluviales.

Voilà la situation qu'il faut accepter. Reste à

détruire l'inconvénient produit par ces améliorations.

La science officielle a fait et fera des projets divers, suivant les systèmes des fonctionnaires qui se succèdent, systèmes très-savants, envers lesquels on doit être très-reconnaisant, quand ils n'aggravent pas le mal. Exemple: les digues transversales et submersibles qui ont rendu la navigation impossible de Nantes à la mer, et ont contraint à la création de Saint-Nazaire.

Contre les inondations si fréquentes et si fatales, un moyen non de science, mais de simple bon sens, se présente naturellement: exhausser les levées en les fortifiant; accroître le contenant dans la proportion où s'accroît le contenu.

Autrefois nous avions des levées hautes de 12 pieds, larges de 15 pieds; ayons des levées hautes de 8 mètres, larges de 10 mètres. Nous avions des levées en terre revêtues quelquefois de moellons; ayons des levées en pierres dures cimentées en chaux hydraulique, matériaux communs dans notre pays. Si l'on retient la mer, combien plus facile de retenir une rivière.

Un seul inconvénient: la dépense. Objection nulle devant la grandeur du résultat à obtenir, des richesses publiques à conserver. Nous ne nous permettrons pas de dire qu'une parcelle des centaines de millions employés à d'autres destinations suffirait à sauver les fortunes et les existences de nos populations. Inutile de le dire. Tout le monde le pense.

Au reste, sans demander à l'Etat ses trésors, les communes de la Loire et les propriétaires laissés à leur initiative, constitués en syndicats, trouveront l'argent et les agents, si on leur laisse la liberté des moyens, si on veut bien permettre que toutes affaires ne soient pas obligées de passer par la filière de Paris, si l'autorité centrale veut bien cesser de croire qu'hors d'elle il n'y a pas de salut.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Des lettres de Biarritz nous apprennent que l'Empereur et l'Impératrice doivent aller à Pampelune, en Espagne, pour assister à une fête qui aura lieu le 10 de ce mois.

On nous écrit également que Leurs Majestés et le Prince Impérial quitteront Biarritz vers le 12, et se rendront directement au palais de Saint-Cloud.

— La santé de S. A. le prince Pierre-Napoléon Bonaparte a dernièrement donné quelques inquiétudes à ses amis. Souffrant d'un anthrax, il a été opéré une première fois à Aix-les-Bains, mais sans effet. A son retour à Auteuil, le docteur Nélaton, appelé près du prince, a renouvelé l'opération, et l'on espère,

— La Marie pouvait bien rester où elle était, répliqua Morelle; si vous marchez, je marcherai.

— Marchez donc!

— Et vous?

— En avant!... répliqua Tranche-Montagnes.

— En avant!... répéta Bien-Assis; eh! vous ne bougez pas!

— Animal de d'Hascher! murmura Des Brays; allons, curé, fit-il en s'excitant, mettons-nous tous trois sur la même ligne, et la Miré derrière nous. Ils marchèrent.

A ce moment, deux voix rugirent; on entendit sur la neige des piétinements, et dans les branches un bris de bois.

Des Brays secoua la tête, pour faire tomber ailleurs que sur ses yeux la sueur qu'il sentait à son front.

A travers la neige et la nuit, un groupe de gros sapins, masse d'abord confuse, bientôt distincte, captiva toute l'attention des chasseurs.

C'était dans le fourré que ces arbres dominaient, que se faisait un va-et-vient qu'il était impossible de qualifier.

Des corps froiaient des branches; des grognements plus contenus dénonçaient, chez les animaux

qui les faisaient entendre, cette peur innée de la bête sauvage à l'approche de l'homme.

— Visez juste, c'est assez gros! cria tout-à-coup Tranche-Montagnes terrifié.

Les trois fusils épaulés devinrent immobiles, mais n'éclatèrent point.

Pendant le silence qui se faisait, les chasseurs entendirent des portes s'ouvrir et se refermer dans la maison de l'écrivain. L'abbé Raoux jeta un coup-d'œil désespéré sur une lueur qui venait de ce côté.

— Allons-nous-en! allons-nous-en! risqua le prêtre.

— C'est le cervier! fit Morelle, sauvons-nous!

— Non, répartit Des Brays avec résolution, visez bien.

— Seigneur, ayez pitié de nous! murmura le prêtre, qui ajusta en fermant les yeux.

Son premier coup partit, précédant de quelques secondes quatre autres coups de feu; puis un cinquième, tardivement tiré par l'abbé Raoux.

Un tumulte extraordinaire se fit autour du prêtre, qui, ne se possédant plus, s'agitait étrangement devant la sage-femme, cherchant à lui arracher le sac de velours qu'il lui avait confié.

cette fois-ci, que le malade est hors de danger.

— On lit dans le *Moniteur*:

« L'interim du ministère des affaires étrangères, qui avait été confié à S. Exc. le marquis de La Valette, a cessé à partir de ce jour, et S. Exc. le marquis de Moustier a pris possession de son portefeuille. »

— On annonce l'arrivée à Paris de M. Benedetti, ambassadeur de France près la cour de Prusse.

— D'après la *Patrie*, il serait question d'élever au rang d'ambassade le poste diplomatique de Florence, où la France n'a eu jusqu'ici qu'un ministre plénipotentiaire. Ce changement n'aurait lieu qu'après le plébiscite qui doit réunir la Vénétie à l'Italie.

— On a beaucoup parlé du mariage du prince Humbert, fils aîné du roi Victor-Emmanuel, avec la princesse Mathilde, fille de l'archiduc Albert. Un journal de Milan affirme que ce mariage est définitivement décidé pour le commencement de janvier.

— Parmi les troupes qui doivent quitter le Mexique au mois de novembre prochain, on cite le 51^e de ligne.

— On entend souvent parler du « cheval vapeur », et l'on ignore généralement la force que représente cette expression. Le cheval-vapeur désigne, dans l'industrie, une force capable de soulever en une seconde un poids de 75 kilogrammes à la hauteur d'un mètre. Le cheval-vapeur représente ainsi, d'après l'estimation la plus généralement admise, la force travailleuse de trois chevaux de trait: le cheval de trait représente la force moyenne de sept hommes de peine: donc, le cheval vapeur égale, pour l'effet, 21 hommes de peine.

Multipliez par 21 le chiffre des 3,650,000 chevaux-vapeur exploités en Angleterre, vous trouverez l'équivalent d'environ 75 millions d'hommes de peine. Et il ne faut pas oublier qu'on ne rencontre un homme valide que sur quatre habitants au moins; il faut décompter les femmes, les enfants, les oisifs, les vieillards, les infirmes, etc. Il s'ensuit que 75 millions d'hommes de peine représentent environ 300 millions d'habitants, plus que n'en renferme l'Europe tout entière.

— Le *Courrier de Savoie* parle d'un attelage de nouveau genre.

Samedi dernier on a vu, m'a-t-on dit, arriver au marché de Chambéry un petit chariot traîné par deux truies. Au premier abord cela semble difficile à croire, mais tout s'explique lorsqu'on sait que le madré propriétaire des deux bêtes immondes avait tout simplement allongé un peu le timon du chariot et qu'il avait suspendu au bout une poche renfermant des truffes. Inutile de déduire les conséquences de cette tactique.

Il n'y a pas que la race porcine qu'on

pourrait mener par le bout du... nez avec des truffes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES VICTIMES DE L'INONDATION.

Une souscription est ouverte, conformément aux intentions de l'Empereur, dans le département de Maine-et-Loire, en faveur des victimes de l'inondation.

On souscrit dans les bureaux de la préfecture, des sous-préfectures, du trésorier-payeur général, des receveurs particuliers et des percepteurs.

MM. les maires sont en outre autorisés à ouvrir, partout où il serait utile de le faire, des bureaux de souscription supplémentaires. Les noms des souscripteurs seront publiés au *Moniteur*.

Le gouvernement a décidé qu'une commission centrale de secours serait instituée à l'effet d'imprimer une seule et même direction au produit collectif des souscriptions ouvertes tant à Paris que dans les départements, en faveur des victimes des dernières inondations.

Cette mesure aura pour effet, en centralisant toutes les souscriptions particulières, de garantir une répartition équitable entre tous les départements inondés, dans la proportion des pertes éprouvées par chacun d'eux.

M. le préfet de Maine-et-Loire et M. Poquet se sont inscrits en tête de la liste de la préfecture pour 500 fr.

Hier, la dépêche qui annonçait que S. M. l'Empereur affectait une somme de 20,000 fr. aux inondés de Maine-et-Loire a été affichée avec un intérêt bien sympathique par toutes les classes de la population. Il n'y a qu'une voix et qu'une opinion pour reconnaître que la générosité du chef de l'Etat s'élève à la hauteur de toutes les exigences.

M. le ministre des travaux publics vient mettre à la disposition de M. le préfet, pour les victimes des inondations, une somme de 3,000 fr.

Par ordre de l'Empereur, MM. les généraux Waubert de Genlis et Favé, aides-de-camp de Sa Majesté, viennent de quitter Paris, avec mission d'aller examiner, l'un sur la Loire, l'autre sur l'Allier, les désastres causés par les inondations, et distribuer, au nom de l'Empereur, des secours aux habitants les plus nécessiteux atteints par ces désastres. (*Moniteur*)

M. Coti, secrétaire-général de la préfecture, a communiqué au *Journal de Maine-et-Loire* la lettre suivante qu'il a reçue de M. Poquet, préfet du département.

— Sur quoi avez-vous tiré? demanda l'abbé Raoux dont la voix était toute chancelante par la frayeur.

— Il a tiré, comme toujours, sur le gibet, autres, répliqua Bien-Assis.

— J'aurai là, fit Des Brays en passant sa main sur la bête, une bonne veste pour l'hiver prochain.

— Vous aurez, vous aurez, interrompit le connier, et nous?

— Courez après la vôtre, répartit Tranche-Montagnes.

— Courez donc vous-même, dit Morelle, nait de trebucher, je marche sur sa muselière.

— Sauvons-nous, interrompit avec égarement l'abbé Raoux, la bête démuselée va revenir!

Marie Coucheuse recommença ses cris, un instant interrompus, et Tranche-Montagnes, dont le pied était vide, lâcha pied.

Sa retraite fut d'abord assez ferme, mais, le gagnant, il courut, entraînant dans sa fuite les trois autres foyards jusqu'à la grille de Rofins.

Un grand mouvement régnait dans la maison de l'écrivain.

Des lumières allaient et venaient... La porte logis était entr'ouverte, quelqu'un, tenant u

« Blanche-Lande (Orne), 1^{er} octobre 1866.

» Mon cher secrétaire-général,

» Encore trop souffrant pour pouvoir me mettre en route, j'en éprouve la plus vive contrariété, et je viens de l'exprimer à Son Exc. M. le ministre de l'intérieur.

» Veuillez bien faire savoir dans le département l'impossibilité qui me cloue ici et combien j'en suis affecté.

» Moi, si rarement malade, pris dans un tel moment.

» A vous, E. PORIQUET.

Comme l'indiquait assez la lettre écrite par M. le préfet à M. le secrétaire-général, ce haut fonctionnaire souffrait vivement de ne pouvoir être à son poste au moment du péril. Aussi, surmontant les vives douleurs qu'occasionne la maladie dont il est atteint, est-il arrivé à Angers et reparti immédiatement pour les Ponts-de-Cé.

M. le Préfet de Maine-et-Loire parcourt en ce moment les parties submergées du département qui lui est confié. Jeudi, il est arrivé à St-Martin au milieu de la population encore sous le coup qui vient de la frapper. Il a été reçu sur le bord de la brèche par M. le Sous-Préfet, M. le Substitut du procureur impérial, M. Paul Ratouis, juge de paix du canton nord-ouest, et les Maires des communes de ce même canton. M. le Préfet a adressé quelques paroles d'encouragement, a félicité chacun de sa noble conduite, et est venu à Saumur, où il n'a fait que passer. M. Porriquet voulant donner un témoignage de sympathie à toute cette contrée est aussitôt reparti auprès des populations du bas-Anjou, qui ont eu, comme nous, leur moment de détresse. La présence du premier magistrat du département, et sa parole bienveillante, ne peuvent que soutenir et relever le courage.

M. Abellard nous a adressé la lettre suivante, que nous nous empressons de publier.

« A Monsieur le Rédacteur de l'*Echo saumurois*.

» Monsieur,

» Permettez-moi de recourir à votre journal pour réparer un oubli fait dans le récit de l'inondation dont les habitants de notre vallée sont les malheureuses victimes.

Parmi les personnes que vous avez signalées à l'attention publique, comme ayant rendu de grands services dans cette triste catastrophe, je vois avec peine qu'on a omis le nom de M. Paul Ratouis, juge de paix du canton nord-ouest de Saumur, au zèle et au dévouement duquel toute cette partie considérable de la vallée, comprise entre la brèche des Pruniers et la Croix-de-la-Voute, doit d'avoir été préservée d'une ruine complète. Tous ceux qui sont allés visiter la rompure de la levée, ont

pu remarquer que la route avait été dérochée et profondément ravinée sur un espace de plus de 1,200 mètres, par l'eau qui passait par les nombreuses ouvertures qui se trouvent dans la banquettes de la levée; dans deux endroits notamment, la levée était presque entièrement détruite, minée et creusée en dessous; elle ne présentait plus aucune solidité, et, on pouvait s'attendre à chaque instant à voir l'eau, brisant ce dernier et faible obstacle, faire une nouvelle trouée dans la levée, et se précipitant par cette seconde brèche, emporter et détruire toutes les maisons des rues de la Croix-Bidaut, de Boire-Nette, de la rue Pichon et de la Croix-de-la-Voute, comme elle avait emporté déjà les maisons près de la rompure, aux Pruniers.

» La brèche de la levée avait été faite le lundi, à midi, et quelques heures après, de nombreux curieux, arrivant en foule de tous côtés, à pied et en voiture, ne craignaient pas de passer sur cette partie de la route aux trois quarts détruite, sans songer au danger auquel ils s'exposaient, eux-mêmes et les habitants de cette partie de la vallée.

» Le péril était imminent, les remontrances inutiles, lorsque l'arrivée de M. Ratouis, que M. Simon, maire de St-Lambert, avait appelé à son aide, vint mettre fin à ce danger.

» Immédiatement l'ordre fut rétabli, les visiteurs importuns et dangereux éloignés; on put alors procéder au sauvetage de quelques malheureux habitants surpris dans leurs maisons par le torrent; de nombreux bestiaux abandonnés par les fermiers furent recueillis sur la levée, et mis en sûreté; enfin des maraudeurs, qui voulaient profiter de ce désastre pour piller les maisons abandonnées de leurs habitants, furent découverts et arrêtés.

» Pendant plus de 24 heures, M. Ratouis resta seul à surveiller les abords de la rompure et les brèches qu'on redoutait tant de voir s'ouvrir près la rue Pichon; des secours furent par lui distribués aux habitants manquant de tout, et des travaux de consolidation furent aussitôt entrepris et exécutés sous l'habile et incessante direction de MM. Couet, Fougeray, Gallard et Hollin.

» M. Kiéner, chef de gare à Saumur, dont tout le monde a pu apprécier le zèle et l'activité dans ces tristes circonstances, ayant connu la situation critique des habitants de cette partie de la commune de St-Lambert, arriva avec tous ses employés du chemin de fer et parvint en peu de temps, et par un travail opiniâtre, à conjurer le danger.

» J'ai cru, monsieur le Rédacteur, que justice devait être rendue à tous, et j'ai pensé que vous voudriez bien accueillir cette rectification au récit des malheureux événements dont nous venons d'être témoins, et que vous permettriez bien à un propriétaire préservé d'un immense malheur, de recourir à votre journal, pour payer par un juste tribut d'élo-

ges mérités toute la reconnaissance qu'il doit à MM. Ratouis, Simon, Kiéner, Couet et Fougeray, et aux hommes qui, placés sous leurs ordres, ont si bien su les seconder.

» Agréez, etc. E. ABELLARD.

Ce témoignage de reconnaissance pour M. Paul Ratouis mérite toute publicité. Grâce à son zèle, à son activité et à son initiative, de plus grands désastres ont peut-être été évités.

Pendant les inondations, la gendarmerie de Saumur a bien soutenu l'honneur du corps auquel elle appartient. Pendant trois jours, ces braves militaires ont été de service, ils ont porté les ordres dans toutes les directions, et ont enduré les fatigues les plus grandes. Au moment de la fausse alerte des Trois-Volets, ils ont été envoyés de tous côtés dans la Vallée, et plusieurs n'ont pu rentrer que le lendemain matin, après avoir marché toute la nuit.

Nous avons signalé dans notre dernier numéro un voyage périlleux, pour tenter un sauvetage à la brèche des Pruniers, du côté de Saint-Martin.

La même scène a failli se renouveler sur le bord opposé. C'est le brigadier de police Charpignon qui s'est chargé de tirer de sa maison le sieur Baudoin, qui pouvait être enseveli sous les décombres.

Trois de nos concitoyens, les sieurs Durand, Gurin et Goubard ont également sauvé la veuve Brégnolles, en danger.

M. le capitaine des pompiers et ses lieutenants se sont empressés de se rendre à la rue Pichon, pour se mettre à la disposition de M. Paul Ratouis. Deux hommes de la compagnie, MM. Dupays et Lesueur ont traversé le courant avec un bateau pour avertir M. l'adjoint au maire de Saint-Martin du danger que couraient les curieux qui venaient jusqu'au bord du précipice. De la rive opposée, en effet, on voyait la levée minée par le pied, et une sorte de voûte établie au-dessus des eaux.

M. Blutel, inspecteur des lignes télégraphiques, s'étant aperçu à Angers que la correspondance entre son bureau et Saumur était interrompue, s'est mis en route avec tout un personnel pour la rétablir. Il s'est trouvé réuni avec le directeur et le personnel du bureau de Saumur, pour concourir au même résultat. Déjà à Saumur on était fixé sur le point de l'interruption. M. Lalandé avait, dès le matin, suivi la voie ferrée, et, arrivé au bord de la rupture du chemin de fer, au Butteau, avait reconnu la possibilité de rétablir les poteaux sur le côté opposé de cette brèche. En prenant le *Blanzay*, il était presque assuré du succès de son voyage.

Beaufort, 5 octobre, 11 h. du matin.

En ce moment, l'eau nous arrive de toutes parts. Nous avons 18 centimètres de crue par

heure; elle bouche déjà une partie de nos chemins; la route des Rosiers est inondée. Dans une heure ou deux celle de la Métré le sera en certaines parties. La crue présumée sera celle de 1856.

Les communications par le chemin de fer entre Angers et Saumur sont toujours interrompues. Elles le sont aussi entre Angers et Nantes.

Le service entre Angers, la Possonnière et Cholet, a continué jusqu'à présent.

La Compagnie d'Orléans communique la note suivante:

La circulation est rétablie entre Orléans et Vierzon. La Compagnie fait, par cette direction, un service provisoire pour les voyageurs entre Paris et Bordeaux.

Entre Blois et Tours, la ligne a été coupée ou couverte, à Amboisé et à Saint-Pierre-des-Corps.

Au fur et à mesure de la retraite des eaux, de nombreux ouvriers réparent les parties de chemins dégradées.

La gare de Tours n'a pas été envahie par les eaux, et le service continue entre Bordeaux et le Mans.

La ligne de Tours à Nantes est coupée près de Langeais, à Saumur et auprès d'Ancenis.

Il est difficile de juger, dès maintenant, l'étendue des dégâts sur cette partie de ligne que la crue n'a pas encore dépassée.

Mais la Compagnie croit pouvoir dire que le dommage causé à l'ensemble de ses lignes sera bien moindre que celui qu'elles ont éprouvé en 1856.

Le carrousel qui est offert à M. le comte de Goyon, aide-de-camp de l'Empereur, à la suite de l'inspection de l'Ecole de cavalerie, aura lieu demain dimanche, à 2 heures.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Depuis le 1^{er} octobre courant, les bureaux ambulants ne circulant plus sur le chemin de fer, un service en voiture pour le transport des dépêches, a été établi entre Saumur et Angers. Il arrive à Saumur à 10 heures du matin, et en repart à 3 heures du soir.

La dernière levée des boîtes supplémentaires de la ville, pour Paris et les départements, a lieu à 1 heure 15 minutes du soir. On peut déposer des lettres dans la boîte du bureau jusqu'à 2 heures 30 minutes.

Aucun changement n'a été apporté dans les heures de départ et d'arrivée du courrier de La Flèche. Comme par le passé, une 3^e levée est faite à 8 heures du soir pour les localités desservies par ce courrier.

Jusqu'à nouvel ordre, les courriers de Loudon, Bressuire, Vihiers, Le Lude, Allonnes et Brézé, partent à 10 h. 30 m. du matin, au

terme, regardait par cette porte, mais ne sortait pas.

D'Hascher, seul dans la cour, rôdait avec son fusil.

— Vieux! lui cria Des Brays de sa voix la plus caressante, ouvrez-moi donc la porte!

Et comme Rude-aux-Côtes ne répondit pas, Tranche-Montagnes escalada la grille.

— Sautes donc dans la cour pour te faire dégueliller, dit tranquillement le chasseur.

Des Brays se laissa retomber par terre, de nouveau mêlé à ses compagnons.

— Ouvrez! ouvrez! dit avec prière l'abbé Raoux.

— Un instant de patience, répondit le chasseur; laissez d'abord débarrasser la cour de ces deux bêtes.

— Il y a donc des bêtes partout? répliqua Bien-Assis.

— Qui donc est avec M. d'Hascher? demanda la paysanne; il parle à quelqu'un qu'on ne voit pas.

Dans le rayon de lumière projetée par la lanterne, trois ombres se dressèrent; un homme, suivi de deux énormes chiens, se dirigeait vers les remises; à la vue de cet homme, Des Brays avait tressailli; il avait reconnu Jétiot. Le braconnier se faisait suivre

des dogues des maraudeurs. Là où finissait le rayon lumineux les ombres disparurent, et le chasseur, ayant entendu une porte s'ouvrir et se fermer, sûr que les chiens et Jétiot n'étaient plus dans la cour, cria aux gens de l'écrivain:

— Eclairiez!

Alors se révéla un drame lugubre: aux pieds de d'Hascher était un cadavre; un peu plus loin, un autre corps également étendu sur la neige.

Cet homme, comme le premier, avait la face contre terre. Frappés de front, cherchant à fuir, la mort les avait pris à leurs premiers pas.

IV. — LA DONATAIRE ET LA DÉPOSSÉDÉE.

Depuis la maladie de Jeanne, le personnel de Treffieux a été augmenté. Deux domestiques nouveaux y résident: la jeune métayère qui, tout en habitant chez son père, faisait depuis longtemps au château le gros de la besogne, et une lingère des environs; celle-là, petite cousine de Bléterie, recommandée par le notaire au jeune comte, et placée par ce dernier près de Jeanne.

Cette femme de chambre, dissimulée sous le titre de lingère du château, dans les premiers moments de son arrivée, n'avait pas été vue d'un bon œil par

Marianne, qui, d'une intelligence moins qu'ordinaire, ne pouvait admettre de changement possible dans les habitudes de Treffieux; mais la Bely était orpheline, et le notaire fit comprendre à la femme du régisseur que son entrée au service de l'officier était un bienfait du commandant plutôt qu'une attention pour Jeanne.

Un autre changement, plus important, avait été exigé dans cette grande demeure par le maître de Treffieux. Michel, sa femme et Jeanne ne mangeaient plus à la cuisine, c'est-à-dire que chaque jour deux couverts étaient mis; deux ordinaires étaient aussi préparés, l'un pour les gens, l'autre pour la régie de Treffieux; celui-ci servi dans une petite salle à manger attenante à l'appartement de Michel.

Michel, de temps à autre, buvait un verre de vin avec les gens; sa femme s'asseyait quelquefois à leur table, lorsque le maître était absent; mais, que le comte fût à Treffieux, ou qu'il fût chez M. Des Toranches, Jeanne s'éloignait toujours de la cuisine à l'heure des repas.

Ce changement avait jeté quelque perturbation chez les gens des domaines qui, en arrivant au château, ne savaient plus d'abord à qui parler; si c'é-

tait l'heure des repas, ils s'attablaient comme par le passé; mais Michel n'étant plus à table, ils mangeaient moins: car il faut presser le paysan pour qu'il satisfasse son appétit, et Jean-Louis n'osait encore offrir avec insistance. Les métayers ne venaient donc plus aussi librement.

Cette réserve, jusqu'à un certain point préjudiciable, en ce qu'elle mettait quelque gêne entre le régisseur et ses subordonnés, devait un jour ou l'autre disparaître; Michel le disait, Marianne n'en croyait rien; seulement le régisseur coupait court à toutes les discussions, sans cesse renaissantes, à ce sujet, entre sa femme et lui, en disant froidement:

— Notre maître le veut.

Du reste, le vieillard n'avait pas renoncé au coin du feu de la cuisine; de temps à autre, il s'y tenait; Marianne s'était exclusivement réservée de préparer les repas de l'officier; et Jeanne, chaque matin, vers onze heures, lorsque le jeune comte n'était pas à Treffieux, venait dans cette pièce pour y attendre l'arrivée du courrier; de sorte que, le moment du repas excepté, la cuisine n'était réellement pas abandonnée par la régie du château.

(La suite au prochain numéro.)

lieu de 4 heures, et sont de retour à Saumur le lendemain, à 9 heures du matin.

La fermeture des dépêches transportées par ces courriers ayant lieu à dix heures, toutes les lettres trouvées dans les boîtes supplémentaires de la ville, ou déposées dans celle du bureau, jusqu'à 8 heures du matin, pourront partir.

Je suis heureux de pouvoir informer le public, que l'administration des postes, dans les circonstances difficiles que nous venons de traverser, n'a rien négligé pour assurer la transmission régulière des correspondances.

Le receveur des postes,

BARTHELLEMY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

La situation du marché ne s'est guère modifiée depuis la semaine dernière. Ses dispositions sont favorables, les cours fermes, mais les transactions sont peu nombreuses. Après des alternatives diverses, et assez peu sensibles de hausse et de baisse, les trois principales valeurs de spéculation restent cotées : le 5 0/0 à 69-37 1/2, l'Italien 57-25 et le Mobilier, qui accuse une tendance sérieuse à s'améliorer, à 668-75.

Les valeurs industrielles n'ont presque pas varié. L'immobilière seule, qui avait débuté en faiblesse, surtout au comptant, a reconquis les meilleurs cours de la semaine dernière et se tient à 420.

Quelques chemins de fer français ont quelque peu perdu de leur fermeté habituelle, ce qui doit être attribué aux dégâts que les inondations leur ont fait éprouver; mais leurs obligations, comme valeur de placement et de tout repos, sont toujours rares, et par conséquent très-recherchées. C'est presque une bonne fortune quand on peut s'en procurer dans de bonnes conditions de prix.

Une occasion excellente se présente actuellement à l'épargne et aux capitaux prudents pour effectuer un semblable placement, dont ils s'empresseront certainement de profiter.

La Compagnie anonyme du chemin de fer de Lille à Bethune fait une émission de 14,000 obligations de 500 fr., créées en vertu des statuts et d'une autorisation ministérielle du 11 janvier 1866. Ces obligations,

émises aux taux de 280 fr., priment tout autre intérêt et ont pour garantie tout l'avoir social, représenté par la construction d'une ligne de plus de 200 kilomètres, et par un matériel très-considérable.

Produisant un intérêt annuel de 15 francs payable par semestre, remboursées à 500 fr. à partir du 31 décembre 1869, elles représentent un placement de toute solidité de plus de 6 0/0 (6-58), car le chemin de Lille à Bethune, destiné à desservir un bassin de plus riches et des plus peuplés, des plus industriels et des plus commerciaux, est appelé au plus brillant avenir. On verse 50 fr. en souscrivant, et on souscrit jusqu'au 10 octobre, au siège social, 5, rue des Saussaies. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (54^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 52 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapissieries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris: 10 francs. — Départements: 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso:

Paris: 15 francs. — Départements: 18 francs.

Deuxième avec 30 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois:

Paris: 16 francs. — Départements: 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions:

Paris: 20 francs. — Départements: 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux. A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

LA POUPEE MODÈLE Journal des Petites Filles

TROISIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc. — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Théâtre, — Musique, etc.

Paris: 6 francs. — Départements: 7 francs 50 cent.

La collection entière des deux 1^{res} années forme deux beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

La collection entière des deux 1^{res} années forme deux beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Basse-Île,

Avec belles caves, vaste magasin, jardin et boire.

S'adresser à M^{me} V^e PIERRE, à Nantilly, ou à M^e CLOUARD, notaire.

A VENDRE

UN COUPÉ LÉGER

Presque neuf,

Bien roulant, et un harnais pour un cheval.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de décès,

UN OFFICE D'HUISSIER,

Au Lion d'Angers (seul dans le canton).

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^{me} V^e FOURMY, au Lion-d'Angers, ou à M^e BAUDOUIN, notaire, même ville. (452)

A CÉDER DE SUITE,

UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE, Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (165)

A CÉDER

Fonds de commerce de vins, eaux-de-vie et liqueurs, matériel, etc.

S'adresser à M. Pineau, grande rue St-Nicolas, 85, à Saumur.

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M^{me} TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

UN FOUR A CHAUX

Avec une bonne clientèle,

Situé à Dampierre, près Saumur.

S'adresser à M. DE RICHAUDEAU, propriétaire dudit four, qui l'exploite. (451)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, Actuellement occupée par M. Merle, peintre.

Cette maison se compose de deux chambres au rez-de-chaussée, deux au premier étage, grenier, cave, atelier au fond de la cour et grenier au-dessus.

S'adresser à M. BARDOU, rue d'Orléans, 56. (457)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue; Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son Atelier de Confection à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (445)

ON DEMANDE UN AGENT

pour une compagnie d'assurance contre l'incendie. Remises exceptionnelles. S'adresser au bureau du journal.

M. ROLAND,

Quai du Vieux-Pont, 6, Tours,

INVENTEUR DES PUIITS FORÉS,

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge de creuser des puits dits forés dans toute espèce de terrain: sable, terre, tuf, etc. Il garantit l'eau.

M. ROLAND se charge également d'assainir les puits anciens.

S'adresser, à Saumur, chez M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, 14, ou à la Croix-Verte, chez M. BRARD, Hôtel de la Croix-Verte. (428)

L'étude de M^e POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10. (274)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

EN VENTE:

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers, ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix: 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS au comptant, BOURSE DU 3 OCTOBRE (Dernier cours, Hausse, Baisse), BOURSE DU 4 OCTOBRE (Dernier cours, Hausse, Baisse). Rows include various securities like 3 pour cent 1862, Obligations du Trésor, Banque de France, etc.

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Table with columns: Nord, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée, Ouest, Midi, Est. Rows show bond prices for these regions.

Saumur, P. GODET, imprimeur.